

Qui sème le vent...

Les réformes libérales succèdent aux réformes anti-sociales et on sent monter contestation et exaspération. Ce sont les salariés, les précaires, les chômeurs, les pauvres qui subissent violemment les effets de la politique de destruction des services publics et des acquis sociaux. Face aux mouvements de lutte qui s'enchaînent dans différents secteurs d'activité (éducation, poste, fermeture d'usines...), face aux mouvements de protestation et de résistance citoyens (défense des immigrés - sans papiers, collectifs pour les services publics...), le gouvernement met en place des systèmes de veille et de surveillance de l'opinion, tente de contrôler l'information et mène des actions de répression ponctuelles, ciblées pour effrayer les militants et passer le goût aux citoyens de rejoindre ces mouvements de résistance. Les actions de police se durcissent : investigations brutales et fouilles des élèves dans des établissements scolaires à la recherche de produits stupéfiants, arrestation d'enfants de sans papiers dans une école maternelle de l'Isère, autorisation par le sous-préfet de Cherbourg de contrôles d'identité à tout moment dans la ville, lettre de recadrage par les proviseurs des lycées auprès des parents d'élèves pour qu'ils empêchent leurs enfants de participer à un mouvement qualifié de dangereux et sanctionnable pénalement, entre autres exemples. Des actions disciplinaires ou des actions en justice sont menées contre les salariés ou citoyens qui choisissent le moyen de la désobéissance civile pour alerter l'opinion publique de la gravité des réformes menées actuellement. C'est très inquiétant : dans cette montée des antagonismes et des tensions, on sent que le gouvernement durcit le ton et accroît la répression. Jusqu'où peut-il aller ainsi, en refusant d'entendre les revendications des salariés et des citoyens pour leurs conditions de travail, pour leurs services publics, pour les valeurs de la république et le respect des droits de l'homme ?

Encore et toujours, la lutte doit être menée de façon collective et concertée, tous ensemble !

SOMMAIRE

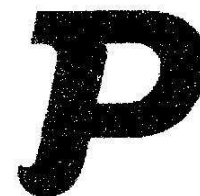
Infos générales :

- Résultats des élections professionnelles.
- Le budget de l'éducation nationale au sénat.
- Par les bourses on les pendra.
- Quelques brèves.

Premier degré :


- Lettre à l'inspectrice d'Académie.
- Lettre adressée aux parents.

Infos sud



P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Directeur de la publication :

Gildas Thomas

Bimestriel, abonnement : 8 €.

Journal réalisé par les adhérents de Sud Education, imprimé et plié par eux.

ISSN : 1293-9862-CPPAP : 0310 S

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2008

Avec un taux de participation plus élevé de 2% qu'en 2005, Sud éducation obtient 6,02 % des voix (28 237 voix), premier et second degré confondus, et a le plus fort taux de progression parmi les syndicats (0,58%, 3382 voix).

Si SUD éducation améliore ses résultats dans presque tous les corps, c'est dans le premier degré (0,9 %) et chez les COP (0,7 %) qu'on observe ses plus fortes avancées.

Dans de nombreux départements et académies SUD éducation atteint des résultats encore meilleurs.

Dans la Manche, dans le premier degré, Sud Education continue sa progression pour la 3ème fois consécutive. En 2002, Sud était à 9,95 %; en 2005 à 13,44 % et aujourd'hui à 15,95 %. Sud Education conserve 1 sièges en CAPD

Dans le second degré, pour la Basse-Normandie, Sud Education obtient 9,27% des voix (13,31 % pour les PLP, 6,85 % pour les PEGC, 11,91% pour les certifiés et 7,27 % pour les agrégés) SUD éducation garde son siège à la CAPN des certifiés et obtient de nombreux élus dans les académies.

Dans le second degré, les résultats se maintiennent globalement au niveau de 2002 malgré d'importantes disparités entre les départements de l'académie. Si le siège à la CAPA des agrégés est perdu de peu (il avait été gagné de peu), les deux sièges de la CAPA des certifiés et le siège de la CAPA des PLP sont conservés. Sud Education obtient 9,27% des voix (13,31 % pour les PLP, 6,85 % pour les PEGC, 11,91% pour les certifiés et 7,27 % pour les agrégés)

Aux élections des représentants des personnels non-titulaires, SUD Education est le premier syndicat aussi bien chez les enseignants que chez les personnels d'accompagnement et de vie scolaire (AIE, AVSI...) et obtient, dans chaque commission, un siège.

L'implantation de SUD éducation parmi les personnels de l'Éducation nationale est ainsi confirmée. Face à la destruction systématique de l'Éducation nationale poursuivie sans cesse par ce gouvernement, cette progression continue de SUD éducation manifeste l'attente d'un nombre de plus en plus grand de collègues :

- d'un syndicalisme de lutte, sans faux-semblants, sans manœuvres dilatoires, sans récupération des actions menées pour d'illusoires négociations n'aboutissant finalement qu'à entériner l'essentiel des régressions-destructions qu'on nous impose ;
- d'un syndicalisme mettant toutes ses forces et moyens au service de l'auto-organisation des luttes, dans l'unité la plus grande possible, avec les parents et les élèves, sur le terrain, dans les établissements.

SUD éducation remercie toutes celles et tous ceux qui ont voté pour ses listes, faisant ainsi le choix d'un syndicalisme intercatégoriel (pour tous les personnels travaillant dans le cadre de l'éducation, titulaires ou précaires), interprofessionnel au sein de l'Union syndicale Solidaires, engagé pour une école émancipatrice pour toutes et tous, et pour une transformation sociale où chacunE ait sa place.

Maintenant, à nous, toutes et tous ensemble, de construire le plus rapidement possible un mouvement interprofessionnel et unitaire, seul capable de s'opposer à l'offensive anti-sociale généralisée actuelle.

PROGRESSION POUR SOLIDAIRES AUX PRUD'HOMALES 2008 DANS LA MANCHE -

Avec près de 5% dans notre département (près de 3% en 2002) et une progression de plus de 2% au niveau national, l'union syndicale Solidaires confirme son implantation dans le secteur privé. Après la représentativité obtenue dans la fonction publique de l'Etat proche de 10%; ce sont des résultats extrêmement encourageants pour notre jeune organisation syndicale puisqu'elle progresse non seulement en pourcentage, mais aussi très nettement en voix, dans un contexte de forte abstention, y compris dans la Manche, qui traduit pour partie le doute vis à vis des stratégies et actions proposées par les organisations syndicales.

Avec un score de près de 7% sur le centre Manche, Solidaires devance CGC (5,8%) et l'UNSA (5,6%), organisations bénéficiant à l'inverse de Solidaires non seulement du financement public, de spots dans les médias audio et télévisuels, mais aussi d'un local à la maison des syndicats de Saint-Lô. Solidaires dénonce l'injustice dont il est victime dans cette véritable inégalité de traitement des organisations syndicales.

Ces résultats montrent, bien que nous n'ayons pas atteint notre objectif d'un premier élu prud'homal dans la Manche, qu'il y a place, dans le privé comme dans le public, pour un syndicalisme de lutte, qui défend sans concession les intérêts des salarié(e)s, des chômeu(rs)ses et précaires, pour un syndicalisme engagé dans les luttes contre le libéralisme et pour la transformation sociale.



"Lettre à l'inspectrice d'Académie à faire remonter par les syndicats (ces lettres ne seront remontées que lorsqu'elles feront nombre)"

Nom Prénom
Ecole

A l'attention de

Madame Leloup
Inspectrice d'Académie

St Lô le décembre 2008

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Comme la très grande majorité de mes collègues je m'interroge sur le sens et la finalité des réformes qui nous sont proposées depuis bientôt deux ans. Il nous est difficile pour ne pas dire impossible de croire que toutes ces mesures sont prises dans l'intérêt de la scolarité des élèves.

1° La suppression du volume horaire de la semaine scolaire de 26h à 24h est un manque d'environ une année scolaire sur l'ensemble du parcours de l'école primaire. Le dispositif d'aide personnalisée ne répond pas aux besoins des enfants pris en charge par les maîtres spécialisés. Par contre il constitue un prétexte démagogique pour supprimer les RASED (3000 postes de maîtres spécialisés cette année et 5000 les années suivantes) et supprimer deux heures d'enseignement hebdomadaire obligatoire. La suppression de ces milliers de postes échappera à l'opinion qui connaît mal le travail de ces maîtres et qui pourra se satisfaire de l'effet d'annonce de l'aide personnalisée.

Je m'engage donc à suspendre ou arrêter l'aide personnalisée et à participer à une réflexion sur l'aménagement de la semaine et de l'année scolaire.

2° Les stages de remise à niveau pendant les vacances sont des dispositifs destinés à répondre à une certaine opinion publique. C'est à peine un raccourci que de dire qu'on fait faire aux enfants pendant les vacances ce que nous n'avons plus le temps de faire du fait de la perte de deux heures par semaine. Il y a quelque chose de vicié à se faire payer en heures supplémentaires défiscalisées ce que nous n'avons plus le temps de faire en classe.

Je m'engage donc à ne pas participer aux stages de remise à niveau et à ne pas communiquer de liste d'élèves pour ces stages.

3° Les nouveaux programmes sont en contradiction avec les objectifs affichés. Avec un cinquième de temps en moins il faudrait se concentrer sur les fondamentaux tout en rajoutant des matières. Et ce n'est pas la vague promesse d'un retour aux bonnes vieilles méthodes qui résoudra ces contradictions.

Je m'engage donc à favoriser la construction de la pensée et à développer des apprentissages qui ne sont pas basés sur des automatismes.

Je m'engage donc à apprendre à lire, écrire et calculer à mes élèves pour qu'ils puissent analyser et comprendre le monde dans le respect des droits de tous.

4° Le fichage généralisé que constitue l'enregistrement des élèves et de données les concernant, à travers le dispositif Base-élèves n'apporte rien d'un point de vue pédagogique. Au contraire, c'est une atteinte fondamentale aux libertés individuelles et une remise en cause grave du secret partagé (cf. Plan de Prévention de la Délinquance)

Je m'engage donc à refuser le fichage de mes élèves dans l'application Base-élèves.

5° L'Education Nationale a de plus en plus recours à des emplois de personnes non-titulaires, dont la précarité augmente à chaque nouveau contrat (Emploi-jeune, Assistant d'Education, CAV-CAE). Leurs conditions de travail (salaire, durée de contrat, absence de statut, formation, etc.) sont inacceptables. Ces personnels ne peuvent effectuer leur travail correctement auprès des élèves et de l'école.

Je m'engage donc à ne pas cautionner cette précarité et à la dénoncer.

6° La loi sur le service minimum d'accueil remet gravement en cause notre droit de grève. Là aussi il s'agirait de répondre à une demande sociale. Mais je n'ai pas constaté comme la très grande majorité de mes collègues que ce soit une préoccupation majeure des parents. Par contre ceux-ci s'inquiètent du manque chronique de remplaçants dont le nombre baisse avec la diminution drastique des postes dans le 1° degré opérée depuis trois ans.

Je déclare donc que je ne remplirai plus de déclaration d'intention préalable de grève.

Toutes ces réformes : diminution des horaires de la semaine, aide personnalisée, stage de remise à niveau, nouveaux programmes conduisent à un démantèlement de l'école et de l'éducation nationale auquel je me refuse de participer. C'est une atteinte fondamentale au droit à l'éducation.

Vous comprendrez, Madame l'Inspectrice d'Académie, que cette prise de position n'est pas dirigée contre vous. J'espère qu'étant reprise par le plus grand nombre de collègues possible, elle vous persuadera de la gravité de la situation telle que nous la percevons et que vous pourrez d'une manière ou d'une autre témoigner en notre faveur de cette résistance auprès de M. le Ministre.

Je vous prie de croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, à mon profond attachement à l'école publique et laïque.

Collectif educ'manche

Un collectif a été créé en assemblée générale des enseignants grévistes à Saint-Lô en mai dernier pour mettre en place un réseau de diffusion et de relais des informations, mouvements et événements en lien avec les luttes de l'éducation nationale dans le département. L'adresse : educmanche@gmail.com

LETTRE ADRESSEE AUX PARENTS D'ELEVES

Madame, monsieur,

Nous, enseignants, nous interrogeons sur le sens et la finalité des réformes qui nous sont proposées depuis bientôt 2 ans. Il nous est difficile, pour ne pas dire impossible de croire que toutes ces mesures sont prises dans l'intérêt de la scolarité des élèves.

- la diminution du volume horaire de la semaine scolaire de 26 à 24 heures représente un manque d'environ 1 année scolaire sur l'ensemble du parcours de l'école primaire. La durée réelle d'enseignement a donc été amputée de 72h par an. Sur ces heures, seules 45 sont consacrées à l'intervention directe auprès des élèves en difficulté. Dans la réalité un enfant ne pouvant pas être concerné par l'ensemble des temps de soutien, il ne pourra, au maximum bénéficier que d'un temps de 20 à 25h.

- Le dispositif d' « aide personnalisée » (soutien) ne répond pas aux besoins des enfants jusque là pris en charge par les maîtres spécialisés, sur le temps scolaire. Par contre, il constitue un prétexte pour supprimer les RASED (3 000 postes de maîtres spécialisés cette année et 5 000 les années suivantes). L'allongement de la journée scolaire pour ces élèves est en totale contradiction avec les connaissances des rythmes de l'enfant. Seule une révision globale de l'organisation du temps scolaire peut permettre d'apporter des réponses adaptées à tous les élèves.

- Le projet de budget 2009 prévoit la suppression de 13 500 postes d'enseignants (après 11 200 suppressions en 2008) et englobe notamment la disparition des enseignants travaillant dans les associations gérant les classes de découverte.

Bien d'autres réformes sont à l'oeuvre qui conduisent ensemble à un démantèlement de l'école de la République et de l'Education Nationale auquel nous nous opposons.

En conséquence, nous suspendons l'aide personnalisée tant que les 3000 postes des RASED ne seront pas rétablis.

LE BUDGET DE L'EDUCATION NATIONALE DEVANT LE SENAT

Enseignement religieux, service minimum pour les enseignants, suppression des RASED...

Petit tour d'horizon des débats.

L'avenir de la maternelle : Après s'être excusé auprès des personnels qui auraient pu « mal interpréter » ses propos devant l'assemblée, il propose le statu quo pour la scolarisation des deux ans «dans l'attente de solutions collectives pour l'accueil des plus petits ». Il se situe ainsi en retrait par rapport au rapport Papon demandant la suppression de la scolarisation à deux ans.

On commence à connaître la méthode dite « des ballons d'essai », deux en avant, un pas en arrière...

Le budget de **l'enseignement agricole** a été l'occasion d'un bras de fer public entre X. Darcos, soucieux de préserver d'une saisie de 51 millions son propre budget, et des sénateurs de la majorité préoccupés de soutenir les établissements privés agricoles.

L'avenir des **Rased** a fait l'objet de très nombreuses interventions et d' un amendement proposé par Jacques Muller (Verts) proposant "d'affecter les crédits destinés à financer le dispositif « heures supplémentaires » de la loi Tèpa au rétablissement des 3 000 postes de Rased".

Le **SMA** a opposé Xavier Darcos à une proposition du sénateur UMP Alain Vasselle soutenue par le rapporteur spécial, Gérard Longuet. "J'ai déjà suggéré que l'on adopte pour le service minimum à l'école le même dispositif que dans les transports... Les enseignants ne pourraient-ils pas garder eux-mêmes les enfants, sans faire cours ?" (Protestations et sarcasmes à gauche)

Une sénatrice UMP, Janine Rozier, là aussi avec le soutien de Gérard Longuet, a proposé l'instauration d'un enseignement religieux.

Une école laïque ?

A l'occasion du débat parlementaire sur le budget de l'éducation nationale, une question bien dans l'air du temps posée par l'UMP, à propos du "message de la révélation chrétienne" : "Est-il prévu de compléter l'information et la culture de nos enfants en leur disant que nos civilisations européennes sont nées de la chrétienté, et en leur apprenant l'origine des mots Pâques, Noël, Pentecôte ?" Et pourquoi pas l'alleluia à la gloire du chanoine Sarkozy, tant qu'on y est ?

ah ça ira ça ira ça ira... Par les bourses on les pendra...

Vendredi 12 décembre : séance plénière du conseil général de la Manche

Un rassemblement intersyndical (une cinquantaine de militants et des parents d'élèves de la FCPE) se tient à 9h 15 devant l'hôtel du département pour assister au débat sur la suppression du reversement des bourses aux familles bénéficiant de la gratuité des frais de pension (cette mesure concerne 19 collèges de la Manche). L'intersyndicale de l'éducation, sur ce dossier, a alerté les membres du CDEN (début octobre), a rencontré les élus de gauche (fin octobre), fait signer des pétitions, fait une conférence de presse, rencontré M. Legrand président du conseil général (le 11 décembre) pour alerter l'opinion publique et les élus du scandale que représente cette diminution des aides envers les familles les plus pauvres du département.



Rien n'y a fait : M. Legrand et M. Lefèvre en charge du dossier ont refusé absolument l'idée d'un moratoire en attendant le groupe de travail qui doit être mis en place au premier semestre 2009.

10h : les militants entrent dans la salle du conseil et s'installent pour assister à la séance ouverte au public. Une demande est faite pour que le point sur les bourses soit abordé en début de session.

10h15 : Le président ouvre la séance, précise que les élus ne sauraient voter sous la pression, refuse d'aménager l'ordre du jour, menace de suspendre la séance. La salle s'enflamme : "scandale, profiteurs, nantis, privilégiés...", sifflets et hurlements... La séance est suspendue !

10h30 : les conseillers généraux de droite s'agitent, s'indignent et montrent par leurs remarques qu'ils ne connaissent pas du tout le dossier, allant jusqu'à prétendre que les bourses ne sont pas coupées !

10h45 : Sur proposition du président, la commission des affaires scolaires se réunit pour repréciser des points qui n'étaient peut-être pas connus de tous les conseillers généraux (sic).

10h50 : le texte de l'amendement proposé par les élus de gauche circule : il demande un moratoire, la constitution d'un groupe de travail et le reversement des bourses pour toutes les familles concernées dès ce trimestre.

11h15 : on s'ennuie ; la police s'est installée dans la cour, les agents des renseignements généraux complètent leurs fiches !

11h40 : la séance reprend ; M. Lefèvre fait une présentation soporifique de cette proposition et de ce qui a ses yeux la justifie (tous les collèges ne l'appliquent pas) ; M. Legrand précise qu'il obéit à une directive nationale et annonce des réformes à venir du système d'aides sociales. Le seul aménagement proposé est de différer la suspension pour les élèves déjà scolarisés (seuls les 6èmes sont concernés cette année); royalement, il est proposé d'accorder ces bourses aux élèves de 6ème ayant déjà un frère ou une soeur en bénéficiant dans le collège (les familles ne comprendraient pas la différence de traitement entre leurs deux enfants). Les militants sont atterrés par ce bricolage cynique.



11h50 : les élus de gauche, après avoir reconnu l'erreur commise lors du premier vote, prennent la parole pour défendre leur amendement, montrent qu'il n'y a aucune urgence ni nécessité à mettre en difficulté des familles pauvres et redemandent un moratoire.

12h : on passe au vote ; les militants gardent leur calme et ça leur demande beaucoup d'efforts ;

17 conseillers généraux votent pour l'amendement, 23 contre ; le public hurle "scandale, injustice, honte, et vous allez vous bâfrer", scande "dehors, dehors, dehors" à M. Legrand qui suspend la séance et sort.

12h15 : le vote n'est pas valable puisque interrompu par la suspension de séance ; l'intersyndicale (FSU, CGT, FCPE, SUD) appelle à rester mobilisés et se réunira dès la semaine prochaine pour organiser la suite du combat...

